



**Union Syndicale
Fédérale
Luxembourg**



**Solidarité
Européenne**



AST9 : NE VOUS RESIGNEZ PAS ! EXPRIMEZ-VOUS !

Luxembourg, le 3 mars 2016

La réforme du statut de 2014 a considérablement restreint les perspectives de carrière de nos collègues AST8 et AST9 malgré l'article 6 du Statut qui garantit, depuis 2004, une forme de droit à la promotion basée sur le tableau des effectifs inscrits au budget de chaque Institution. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2014, l'annexe IB du Statut applique un taux de promotion de 8% pour les AST9, ce qui ne laisse pas grand espoir aux collègues concernés. De plus, le même statut impose aux institutions une réduction des effectifs de 5% en cinq ans, exacerbant ainsi la frustration ambiante.

Les organisations soussignées se sont penchées sur cette problématique qui concerne une partie non négligeable de la population affectée sur ce site, en organisant des réunions d'information permettant aux collègues concernés de s'exprimer sur leur situation. Il en ressort que le système actuellement en place est incompris et soulève colère et démotivation accompagnés d'une grande frustration. En effet, il est ressenti comme un moyen biaisé de promouvoir certains collègues sous couvert d'une publication d'avis de vacance qui désigne de façon déguisée ceux auquel le poste est spécifiquement destiné. Par ailleurs, les collègues s'interrogent sur les vraies valeurs, données par l'institution, aux critères de sélection évoqués à l'annexe IB du Statut pour le passage à un grade supérieur, à savoir : grande autonomie et responsabilités importantes en ce qui concerne la gestion du personnel, l'exécution budgétaire ou la coordination politique.

Afin d'affiner nos données et de mieux vous informer, une enquête est lancée ce jour par l'intermédiaire de ce message et qui se terminera le 11 mars 2016 à 17.00. Nous vous encourageons à vous exprimer en complétant le formulaire disponible à l'adresse suivante : <http://usf-luxembourg.eu/Dossiers/ASTSurvey.php>

En attendant les conclusions de l'enquête, quelques pistes ont été identifiées :

- Nécessité d'une plus grande transparence dans la méthode utilisée tant pour le passage vers la fonction de senior assistant que pour la promotion vers le grade AST10 ;
- Nécessité de préciser par voie des DGE, les critères de l'Annexe IB ;
- Nécessité de fournir sur le moyen terme, des prévisions de publication des postes afin de permettre aux collègues d'anticiper leur préparation ;
- Transfert éventuel de quotas de promotions vers le grade discriminé afin de rétablir l'équilibre dans les différentes catégories ;
- Utilisation du quota global (incluant les postes pour promotion et les postes pour mobilité) pour accroître les possibilités de passage vers AST10 en favorisant des mouvements intra et inter-DG.

Les syndicats soussignés continuent leur travail de fond sur ce dossier et vous tiendront informés de la suite qui y sera donnée par la DG HR.

Isabelle Wolff
Union Syndicale Fédérale
Luxembourg

Annette Pinçon
Solidarité Européenne

Jean-Marc Dehoy
FFPE